

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT**Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal**Présents**

Cécile Van Hecke, *Président* ;  
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;  
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;  
Alain Wiard, Philippe Desprez, Jan Verbeke, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence Dehaut, Gabriel Persoons, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHHA, Laura Squartini, Rachida Moukhliise, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Christine Roisin, *Conseillers* ;  
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Eric Godart, Martin Casier, Joëlle Van den Berg, Laurent Van Steensel, *Conseillers*.

**Séance du 23.04.19**

---

**#Objet : Marchés publics (du 02/01/2019 au 01/04/2019) - Communication au Conseil des délibérations prises par le Collège en vertu des articles 234 §3 et 234bis de la Nouvelle Loi Communale.#**

---

## Séance publique

Le Conseil communal,

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'Arrêté royal du 22 juin 2017 ;

Vu les articles 234 §3 et 234bis de la Nouvelle Loi Communale du 24 juin 1988, tels que modifiés par les ordonnances du 17 juillet 2003, du 09 mars 2006, du 11 juillet 2013 et du 27 juillet 2017 ;

Sur proposition du Collège ;

DECIDE

De prendre pour information les délibérations du Collège relatives à des marchés publics, prises en application des articles 234 §3 et 234bis de la Nouvelle Loi Communale, énumérées ci-après :

**Collège du 04/03/2019**

Service	Objet
Informatique	Acquisition de packs biométriques pour la délivrance des passeports et des cartes d'identité électronique pour le service de la population – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 104/742-53 – Montant de la désignation : 8.800,00 euros TVAC – Montant à engager : 8.800,00 euros TVAC – Budget : 2019.

**Collège du 11/03/2019**

Service	Objet
---------	-------

Travaux publics	Centre Technique - acquisition de 2 camionnettes plateau pour les services Plantations et Voirie - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l'article 234 §3 de la Nouvelle loi communale - Articles : 421/743-52 et 766/743-52 - Montant : 104.000,00 euros TVAC - Budget : 2019.
-----------------	---

Le Conseil prend connaissance.  
25 votants : 25 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,  
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,  
Etienne Tihon

La Présidente,  
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME  
Watermael-Boitsfort, le 24 avril 2019

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze